

## Règlement de consultation

*Mode d'emploi pour participer*

### Systeme d'acquisition dynamique

# Fourniture et livraison de véhicules légers ou utilitaires, engins et matériels divers d'occasion pour le Département du Pas-de-Calais (SM3R – Service de la Maintenance et Ressources du Réseau Routier)

*SAD 202562C3513*

#### Calendrier de la consultation

Date limite de réception des candidatures initiales	30 / 01 / 2026 à 16h00
Date prévisionnelle de lancement du premier marché spécifique *	A partir du 01/ 03/ 2026
Date limite de réception des candidatures durant la période de validité du SAD **	15/ 12 / 2029 à 16h00
Date de lancement du dernier marché spécifique	Au plus tard le 31 / 12 /2029 (fin du SAD)

\* il faut tenir compte de cette date pour pouvoir participer à la 1<sup>ère</sup> consultation

\*\* Les candidatures peuvent être déposées à tout moment jusqu'à cette date

## Sommaire

**A) De quoi s'agit-il ?**

**B) Comment participer ? (candidature)**

**C) Après le dépôt de votre candidature**

**D) Comment participer ? (remise d'offres)**

**E) Après le dépôt de votre offre**

## A) De quoi s'agit-il ?

### A) 1. L'acheteur

Pouvoir adjudicateur : Conseil départemental du Pas-de-Calais

Adresse :

Hôtel du Département

Rue Ferdinand Buisson

62018 Arras Cedex 9

Téléphone : 03 21 21 67 31

Plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>

### A) 2. La consultation

#### A) 2.1. Description globale de la consultation

Le département du Pas-de-Calais va lancer plusieurs consultations pour la fourniture et livraison de véhicules, engins et matériels divers d'occasion pour le département du Pas-de-Calais. Pour disposer d'une capacité d'achat performante tout au long de l'année, le département du Pas-de-Calais a décidé d'utiliser la technique d'achat des "systèmes d'acquisition dynamique" (SAD)<sup>1</sup>.

**Le présent système d'acquisition porte sur l'achat de véhicules légers ou utilitaires, engins et matériels divers d'occasion.** Ce besoin a été décomposé en catégories (voir A 2.2).

Il permettra de solliciter auprès des entreprises agréées une offre pour l'achat de matériel d'outillage. Ces consultations déboucheront sur ce que la réglementation appelle des « marchés spécifiques ».

#### A) 2.2. Allotissement / catégories

Au regard du périmètre du système d'acquisition dynamique, il a été décidé d'opérer une subdivision en 7 catégories<sup>2</sup>.

##### **CATEGORIE 1 : Véhicules légers d'occasion (toute énergie)**

Descriptif :

Le type de véhicule pouvant être commandé est le suivant :

- Véhicule léger de type citadine ;
- Véhicule léger de type berline ;
- Et tout autre véhicule relevant de cette catégorie.

**CPV : CPV 34110000-1**

##### **CATEGORIE 2 : Véhicules légers utilitaires (VUL) d'occasion (toute énergie)**

Descriptif :

Le type de véhicule pouvant être commandé est le suivant :

- Véhicule léger « dérivé de véhicule particulier » ;
- Fourgonnette ;
- Fourgon ;
- Et tout autre véhicule relevant de cette catégorie.

<sup>1</sup> Technique d'achat prévue à l'article [L2125-1 4°](#) du code de la commande publique

<sup>2</sup> Cette subdivision en catégories se rapproche de la notion de lot et d'allotissement dans les autres procédures et marchés définis dans le code de la commande publique.

**CPV : CPV 34144700-5**

**CATEGORIE 3 : Matériels et engins d'entretien des accotements et des dépendances vertes (toute énergie)**

Descriptif :

Le type de matériel pouvant être commandé est le suivant :

- Porte-outil équipé d'outil de fauchage ou de débroussaillage ;
- Tracteur agricole ;
- Chargeur pour tracteur agricole ou porte-outil ;
- Faucheuse d'accotement ;
- Faucheuse-débroussailleuse (épareuse) ;
- Matériels d'entretien d'espace vert ;
- Broyeur de branches ;
- Remorque agricole ;
- Et tout autre matériel et engin relevant de cette catégorie.

**CPV 16720000-8 (principal) traceurs d'occasion / 6310000-1 Faucheuses (complémentaire) / CPV 16700000-2 tracteurs (complémentaire) / CPV 34220000-5 remorques, semi-remorques et conteneurs mobiles (complémentaire)**

**CATEGORIE 4 : Matériels et engins de travaux publics d'occasion (toute énergie)**

Descriptif :

Le type de matériel pouvant être commandé est le suivant :

- Pelle hydraulique sur pneu ou chenille ;
- Chargeuse sur pneus ;
- Niveleuse ;
- Rouleau ;
- Chariot télescopique ;
- Mini pelles ;
- Matériel de compactage ;
- Outils et équipements pour matériel de TP ;
- Et tout autre matériel et engin relevant de cette catégorie.

**CPV 43261000-0 Pelles mécaniques (principal) / CPV 43221000-8 niveleuse (complémentaire) / CPV 43315000-4 Compacteur (complémentaire)**

**CATEGORIE 5 : Véhicules et remorques ou bennes poids-lourds de 5 à 40 tonnes d'occasion (toute énergie)**

Descriptif :

Le type de matériel pouvant être commandé est le suivant :

- Camion plateau de PTAC  $\geq$  3,5 tonnes,
- Camion benne de PTAC  $\geq$  3,5 tonnes,
- Camion avec bras de levage hydraulique,
- Camion type semi-remorque « benne alu »,
- Camion type semi-remorque « porte engins »,
- Tracteur routier
- Remorque de PTAC  $\geq$  3,5 tonnes,

- Benne de PTAC  $\geq$  3,5 tonnes,
- Et tout autre véhicule et remorque relevant de cette catégorie.

**CPV : 34134200-7 camions à benne basculante / 34138000-3 Tracteurs routier**

**CATEGORIE 6 : Matériels et engins de service hivernal d'occasion (toute énergie)**

Descriptif :

Le type de matériel pouvant être commandé est le suivant :

- Unité de service hivernal (ensemble : porteur, outils de raclage et outils d'épandage) ;
- Outils de déneigement ;
- Outils d'épandage de fondants routiers ;
- Engin d'évacuation de neige ;
- Et tout autre matériel et engin relevant de cette catégorie.

**CPV : 34144420-8 Saleuses**

Les descriptifs de chaque catégorie sont non-exhaustifs. La liste des fournitures, la description précise des véhicules, matériels et engins d'occasion, les délais de livraison ainsi que les quantités commandées seront précisés dans chaque marché spécifique.

Les véhicules, matériels et engins d'occasion devront être en état de marche, c'est-à-dire fonctionnel, opérationnel et utilisable.

Chaque candidat peut se positionner sur une ou plusieurs catégories, voire l'ensemble des catégories.

Les candidatures seront examinées dans les conditions indiquées à l'article B.2.2 du présent document. Un candidat peut n'être retenu que sur une partie des catégories sur lequel il s'est positionné.

Au fur et à mesure des besoins, les entreprises agréées seront consultées en fonction de la catégorie du bien à acheter.

**A) 2.3. Montants**

Le système d'acquisition dynamique définit un montant maximum HT pour la durée totale du SAD pour chacune des catégories :

<b>CATEGORIES</b>	<b>Montant maximum sur la durée totale du SAD € HT</b>	<b>Quantité estimée durant la période de validité du SAD</b>
<b>CATEGORIE 1 : Véhicules légers d'occasion (toute énergie)</b>	<b>150 000.00</b>	<b>5</b>
<b>CATEGORIE 2 : Véhicules légers utilitaires (VUL) d'occasion (toute énergie)</b>	<b>500 000.00</b>	<b>8</b>
<b>CATEGORIE 3 : Matériels et engins d'entretien des accotements et des dépendances vertes d'occasion (toute énergie)</b>	<b>1 300 000.00</b>	<b>7</b>

<b>CATEGORIE 4 : Matériels et engins de travaux publics d'occasion (toute énergie)</b>	<b>400 000.00</b>	<b>4</b>
<b>CATEGORIE 5 : Véhicules et remorques ou bennes poids-lourds de 5 à 40 tonnes d'occasion (toute énergie)</b>	<b>2 200 000.00</b>	<b>12</b>
<b>CATEGORIE 6 : Matériels et engins de service hivernal d'occasion (toute énergie)</b>	<b>300 000.00</b>	<b>4</b>

## A) 2.4. Durée et délais du système d'acquisition dynamique

### A) 2.4.1. Période de validité

Si les marchés spécifiques ne peuvent être conclus qu'avec les entreprises agréées (procédure restreinte), le système d'acquisition dynamique (SAD) est cependant un système ouvert aux nouvelles candidatures pendant toute sa période de validité.

Le présent système d'acquisition dynamique est ouvert pendant 4 ans **s'achèvera le 31 décembre 2029 à 16h00**. Plus précisément :

- Les **candidatures** pourront être déposées tout au long de la durée du SAD, **au plus tard jusqu'au 15/ 12/ 2029 à 16h00** (sous réserve d'une modification dans les conditions indiquées à l'article A) 2.4.2)
- Les **consultations** en vue de la passation d'un marché spécifique pourront être lancées **au plus tard jusqu'au 31/ 12 /2029 (fin du SAD)** (sous réserve d'une modification dans les conditions indiquées à l'article A) 2.4.2)
- Chaque marché spécifique a sa propre durée de validité et ses délais d'exécution.

### A) 2.4.2. Prolongation ou réduction de la période de validité

Le département du Pas-de-Calais pourra exceptionnellement modifier la période de validité du système d'acquisition dynamique dans les conditions suivantes :

- Les opérateurs agréés sont informés par écrit de la modification de la période de validité et de ses conséquences.
- Le département du Pas-de-Calais publie un avis pour signaler la nouvelle période de validité.

### A) 2.4.3. Délais du marché spécifique

Lorsqu'un besoin est identifié, l'acheteur consulte les entreprises agréées en vue de la conclusion d'un marché spécifique.

Le délai laissé pour remettre une offre ne pourra être inférieur à 10 jours.

Toutefois, la date limite de réception des offres pourra être inférieure et fixée d'un commun accord avec les candidats invités à soumissionner.

La formalisation de la commande intervient après analyse des offres et un processus de validation administrative. Les entreprises consultées devront être en capacité de maintenir leur offre pendant un « délai de validité des offres » qui sera indiqué par l'acheteur lors de chaque consultation.

## B) Comment participer ? (candidature)



Vous n'avez pas l'habitude des marchés publics ? Trouvez les réponses à vos questions dans le [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#).

## B) 1. Prendre connaissance du dossier de consultation

---

### B) 1.1. Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant

---

Vous êtes invités à **télécharger le dossier de consultation (DCE)** en vous rendant sur le lien suivant : <https://marchespublics596280.fr>

L'acheteur offre, pendant toute la durée de validité du système, un accès libre, direct et complet aux documents de la consultation.

**i Pourquoi s'identifier ?** Indiquer une adresse de courriel vous permet d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

### B) 1.2. Vérifier le contenu du dossier de consultation

---

Le DCE **comprend les documents suivants** :

- 1) Le présent règlement du système d'acquisition dynamique
- 2) Formulaires DC1 et DC2

**i Vérifiez bien que vous disposez de l'ensemble des éléments du DCE** : ils vous sont nécessaires pour préparer correctement votre réponse.

### B) 1.3. Poser des questions

---

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des renseignements complémentaires il vous suffit de **poser votre question en vous connectant à la consultation** à l'adresse indiquée ci-dessous :

Cette demande devra être effectuée sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr> au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des candidatures.

## B) 2. Préparer sa candidature

---

### B) 2.1. Répondre seul ou à plusieurs

---

Vous allez répondre à la consultation lancée par l'acheteur public. Vous pouvez vous présenter **seul (0)** ou **associés à d'autres opérateurs**. Il peut s'agir d'entreprises qui s'associent à vous pour former un **groupement momentané d'entreprises (B) 2.1.1)**

S'agissant de fourniture la sous-traitance est interdite.

Seules les prestations de services annexes sont autorisées (frais administratifs, convoyage jusqu'au lieu de livraison)

#### B) 2.1.1. Candidater en groupement d'entreprises

---

##### B) 2.1.1.1. Forme de groupement

---

Aucune forme de groupement n'est imposée.

##### B) 2.1.1.2. Composition du groupement

---

Attention, les candidatures multiples sont restreintes :

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs candidatures en agissant à la fois en

qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R 2142-21 du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs candidatures en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R 2142-21 du Code de la Commande Publique.

La composition des groupements peut être modulée selon les catégories (lots) sur lesquelles le candidat se positionne. Il faudra alors faire des candidatures distinctes (plis et dépôt de plis séparés).

### B) 2.1.2. *Candidater avec un sous-traitant*

La sous-traitance n'est pas autorisée pour la fourniture des matériels

### B) 2.2. Critères de candidature


Les candidats entrant dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique ne pourront être admis à participer au système d'acquisition dynamique<sup>3</sup>.

**Niveau minimal de capacité** : pour ce besoin, l'acheteur cible des vendeurs professionnels en capacité de fournir l'ensemble des prestations définies a minima dans les catégories fixées au A 2. 2.

A l'appui de leur candidature, les candidats devront fournir les documents suivants :

Références fournitures et services	Pour chaque catégorie faisant l'objet d'une candidature, fournir une liste des principales fournitures similaires ou équivalentes, en cours de réalisation ou réalisés au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
Attestation statut vendeur professionnels	Justificatifs attestant de la qualité de vendeur professionnel en capacité de fournir les prestations de la catégorie pour laquelle il candidate (inscription au registre du commerce).

### B) 2.3. Constituer le dossier de réponse



Tous les documents transmis à l'acheteur doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Votre dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

Pièces à fournir	
<input type="checkbox"/>	Le formulaire DC1 dument complété*
<input type="checkbox"/>	Le formulaire DC2*dument complété (Les moyens humains, et références peuvent être renseignés au DC2)
<input type="checkbox"/>	Références fournitures et services : Pour chaque catégorie faisant l'objet d'une candidature, fournir une liste des principales fournitures similaires ou équivalentes, en cours de réalisation ou réalisés au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé

<sup>3</sup> Rubrique F1 du formulaire DC1 : ne pas oublier de cocher la case concernée.

- Attestation statut vendeur professionnels : Justificatifs attestant de la qualité de vendeur professionnel en capacité de fournir les prestations de la catégorie pour laquelle il candidate (inscription au registre du commerce).

\* Utiliser impérativement le cadre fourni par l'acheteur. Le candidat peut y adjoindre des annexes mais devra compléter les différentes rubriques des formulaires requis.

#### B) 2.4. Signature du dossier

Il n'est pas exigé de signature électronique des pièces du dossier de candidatures.

### B) 3. Déposer son dossier de candidature



Vous avez des questions sur la réponse en ligne ? Consultez le « [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#) » rédigé par Bercy.

Les offres sont à déposer via le profil d'acheteur, **au plus tard à la date et l'heure indiquées en page de garde** du présent document. L'adresse de dépôt est la suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Copie de sauvegarde :

NB : La copie de sauvegarde ne se substitue pas au dépôt de la candidature par voie dématérialisée.

Le candidat a la possibilité d'envoyer également une **copie de sauvegarde**<sup>4</sup> sur support physique électronique ou sur support papier. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat. Elle est déposée à l'adresse suivante :

Adresse postale et physique
Conseil départemental du Pas-de-Calais Pôle Ressources et Accompagnement Direction des Achats et de l'Accompagnement Juridique - Secrétariat de la D2AJ - 126, rue d'Amiens 62018 ARRAS Cedex 09

Horaires d'ouverture du secrétariat : de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 du lundi au vendredi hors jours fériés.

Si la copie de sauvegarde est envoyée par courrier, elle devra l'être à l'adresse sus mentionnée par pli recommandé avec accusé de réception.

La copie de sauvegarde devra porter la mention suivante :

Dénomination sociale et adresse du candidat :
Objet de la consultation : Système d'acquisition dynamique pour la Fourniture et livraison de véhicules, engins et matériels divers d'occasion pour Département du Pas-de-Calais
<b>SAD 202562C3513</b>
COPIE DE SAUVEGARDE

<sup>4</sup> La copie de sauvegarde est définie par un [arrêté du 22 mars 2019](#). Pour plus d'informations sur ce dispositif, reportez-vous au [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#).

Les copies de sauvegardes qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas retenues et seront détruites.

## C) Après le dépôt de votre candidature

### C) 1. Analyse des candidatures

#### C) 1.1. Examen des candidatures

L'acheteur examine la recevabilité du dossier et la conformité de la candidature au regard du profil recherché dans un délai maximum de dix jours ouvrables après leur réception.

Ce délai peut être porté à quinze jours ouvrables notamment lorsque des documents complémentaires ont été demandés.

L'acheteur peut prolonger la période d'évaluation des candidatures tant que l'invitation à soumissionner pour le premier marché spécifique n'a pas été envoyée. Il indique dans les documents de la consultation, la durée de la prolongation qu'il compte appliquer.

Sous réserve d'agrément, une entreprise peut donc être consultée rapidement après le dépôt de sa candidature, lorsqu'un acheteur a identifié un besoin. Toutefois, la première consultation en vue de la conclusion d'un marché spécifique ne pourra pas être lancée avant un délai minimal de réception des candidatures de trente jours à compter de la date d'envoi de l'avis de marché initial.

#### C) 1.2. Demande de précisions / complétude des dossiers de candidatures

L'acheteur pourra interroger le candidat pour obtenir des précisions ou des documents manquants. Les échanges se feront en priorité via le profil d'acheteur <https://marchespublics596280.fr>

Ils pourront être demandés dans un délai de deux jours ouvrables. Le retard dans la réponse prolongera d'autant le délai d'examen de la candidature.

Il est à noter qu'aucune demande d'admission dans le système ne sera examinée pendant une phase de consultation visant à attribuer un marché spécifique.

### C) 2. Sélection

L'acheteur notifie via le profil d'acheteur sa décision d'agrément ou de rejet de la candidature.

Le nombre de candidats n'est pas limité.

Les candidats non retenus peuvent introduire un recours auprès du Tribunal administratif de Lille dans un délai maximum de deux mois.

Instances chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Lille. 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039

59014 Lille Cedex

Téléphone : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

URL : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Greffe du Tribunal administratif de Lille. 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039

59014 Lille Cedex

Téléphone : 03 59 54 23 42

Télécopie : 03 59 54 24 45

URL : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

Cette juridiction peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### C) 3. Mise à jour de la situation des candidats

---

Il appartient aux candidats de signaler toute modification les affectant et notamment leur situation juridique mais aussi un changement d'adresse ou de personne contact.

L'information peut être portée à connaissance de l'acheteur par messagerie électronique à l'adresse : <https://marchespublics596280.fr>

A tout moment au cours de la période de validité du système d'acquisition dynamique, l'acheteur peut demander aux candidats admis d'actualiser leur dossier de candidature, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la demande.

## D) Comment participer lorsqu'un besoin est identifié ? (remise d'offres et conclusion d'un marché spécifique)

---

Lorsqu'un besoin est identifié par l'acheteur, il consulte les entreprises agréées et sollicite une offre. Après analyse des offres, l'une des entreprises se verra attribuer la commande. Cette commande prend la forme d'un contrat dit « marché spécifique ».

La procédure de consultation est entièrement électronique et se déroule comme suit :

- Les entreprises sont informées électroniquement via la plateforme de dématérialisation du lancement d'une consultation et sont invitées à télécharger un dossier de consultation qui précise les caractéristiques du ou des biens que l'acheteur veut acquérir.
- Les entreprises déposent une offre électronique selon les modalités présentées dans le dossier de consultation du besoin.
- Les offres sont analysées. L'acheteur procède à un classement, l'offre classée en première position étant retenue. Ce classement est opéré en fonction de critères indiqués dans le dossier de consultation.
- La première consultation en vue de la conclusion d'un marché spécifique ne pourra pas être lancée avant un délai minimal de réception des candidatures de trente jours à compter de la date d'envoi de l'avis de marché initial.

## D) 1. Prendre connaissance du dossier de consultation

---

### D) 1.1. Télécharger le dossier

---

Vous serez invités à **télécharger le dossier de consultation** en vous rendant sur le lien indiqué par l'acheteur.

### D) 1.2. Poser des questions

---

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des renseignements complémentaires il vous suffit de **poser votre question** à l'acheteur selon les modalités qu'il aura indiquées dans le marché spécifique.

### D) 1.3. Adapter sa réponse aux critères de l'acheteur

---

#### D) 1.3.1. Elaborer son offre : critères de jugement

---

Les offres seront évaluées au regard de deux critères minimum indiqués par l'acheteur lors de la consultation. Les critères sont pondérés (affectés d'un coefficient).

En complément du critère prix, seront pris en compte un ou plusieurs critères en fonction du bien à acquérir qui seront :

- Les caractéristiques techniques du ou des biens à acquérir
- Les délais de garantie à compter de la livraison
- Etendue de la garantie
- Type de la garantie (commerciale et ou constructeur)

### D) 1.4. Constituer le dossier de réponse

---



Tous les documents transmis à l'acheteur doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le dossier de consultation précise les documents à fournir par le candidat.

## D) 2. Déposer sa proposition

---

Le dossier de consultation précise les modalités de dépôt des offres.

La réponse sera obligatoirement transmise par voie électronique en respectant les instructions de l'acheteur.

Une date limite de remise des offres sera précisé. Les offres transmises au-delà du délai prescrit seront éliminées sans être évaluées. Ce délai ne pourra être inférieur à 10 jours.

---

## E) Après le dépôt de votre offre

---

### E) 1. Analyse des offres

---

#### E) 1.1. Demande de précisions sur la teneur de l'offre

---

L'acheteur pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

### E) 1.2. Régularisation des offres

---

L'acheteur pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Toutefois, cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

### E) 1.3. Offres anormalement basses

---

Toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

## E) 2. Attribution

---

### E) 2.1. Documents demandés : vérification de l'absence de motif d'exclusion

---

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit remettre à l'acheteur, dans le délai qu'il fixe, les documents en cours de validité exigés par la réglementation.

Les documents justificatifs à produire permettant la signature de chacun des futurs marchés spécifiques sont les suivants :

- L'attestation fiscale (1) (situation au dernier jour du mois précédent la présente demande) ;
- Le certificat social (2) (attestation de vigilance) : attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale attestant d'une situation à jour vis-à-vis de ces obligations de moins de six (6) mois (article D822-5-1 du code du travail) ;
- L'attestation de congés payés en cours de validité (si vous ne cotisez pas à la Caisse de congés payés, joindre une attestation sur l'honneur de non-paiement à cette caisse) ;
- La liste nominative des salariés étrangers que vous employez en vertu de l'article D8254-2 du Code du travail. Cette liste devra préciser, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité, ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail ou, dans le cas contraire, une attestation sur l'honneur justifiant que vous n'employez pas de salariés étrangers (modèles joints) ;
- Le pouvoir de la personne habilitée à engager la société ;
- La copie du ou des jugements prononcés si votre société est en redressement judiciaire.

(1) Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA peuvent obtenir, de manière dématérialisée, l'attestation fiscale depuis leur compte fiscal professionnel, accessible depuis le site <https://cfspro.impots.gouv.fr/LoginAccess>

(2) Les entreprises peuvent obtenir, de manière dématérialisée, le certificat social délivré par le réseau des URSSAF à partir de leur espace sécurisé sur le site <https://www.urssaf.fr/portail/home.html>

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement est alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

### E) 2.2. Information des candidats évincés

---

Les candidats non retenus seront informés par messagerie électronique de leur classement.

### E) 2.3. Signature du marché

---

**Un système d'acquisition dynamique est une procédure entièrement électronique.**

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres. Cependant, le candidat retenu sera tenu de signer le contrat au format électronique (la signature électronique nécessite la détention d'un certificat de signature électronique dit « qualifié »).